







CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRE

« PREINDICATION SEQUENÇAGE TRES HAUT DEBIT (STHD) – SCHIZOPHRENIES SYNDROMIQUES»

Information et recueil du consentement du patient pour l'échange de données médicales dans le cadre d'une concertation pluridisciplinaire

La réalisation d'un examen génétique de séquençage à très haut débit (STHD) suit un protocole strict défini par la Haute Autorité de Santé (HAS). Celui-ci comprend la discussion de la situation de chaque patient au cours d'une concertation pluridisciplinaire nationale qui a pour mission de valider ou d'invalider l'indication de l'examen.
Le/la Dr
L'échange entre les professionnels de santé des données médicales vous concernant sera réalisé via la plateforme informatisée GCS SARA (https://www.sante-ra.fr/) qui garantit la confidentialité et la sécurité des données personnelles.
Seules les données nécessaires pour étudier la pertinence du STHD seront échangées. De plus, seuls les professionnels participant à cette concertation pluridisciplinaire y auront accès. La liste des données échangées et des participants est disponible dans la charte de fonctionnement de la RCP accessible ici : http://www.ch-le-vinatier.fr/documents/Documents/Offre_de_soins/1-charte_de_fonctionnement_RCP_preindication_STHD-schizophrenie_syndromique.pdf). Ils sont soumis au secret professionnel.
Le/la Drvous informera de la décision de la concertation pluridisciplinaire.
Consentement du patient :
Je, soussigné(e),
Fait à
Signature
Le cas échéant, consentement du représentant légal :
Je, soussigné(e),
présentation du dossier de
Fait àlele
Signature